



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Entreprises d'insertion

Question écrite n° 49752

Texte de la question

M. Jean-Luc Preel attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des entreprises d'insertion par l'economique. L'efficacite de ces entreprises dans la lutte contre l'exclusion est importante. Pourtant, les professionnels concernes constateraient une baisse significative des aides de l'Etat : l'aide publique moyenne par poste dans les entreprises d'insertion serait passee de 71 000 francs en 1991 a moins de 50 000 francs en 1996. Cette situation, s'ajoutant a des gels budgetaires, aurait des consequences financieres graves. Dans ce cadre, le comite national des entreprises d'insertion propose de signer avec le Gouvernement une convention visant a recruter dans les entreprises d'insertion 3 500 postes supplementaires sur la periode 1997-1999. Il l'interroge, non seulement sur les differentes mesures eventuellement prevues prochainement en faveur des entreprises d'insertion, mais egalement sur la volonte du Gouvernement face a la demande de concertation sollicitee par le Comite national des entreprises d'insertion.

Données clés

Auteur : [M. Prével Jean-Luc](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49752

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1494